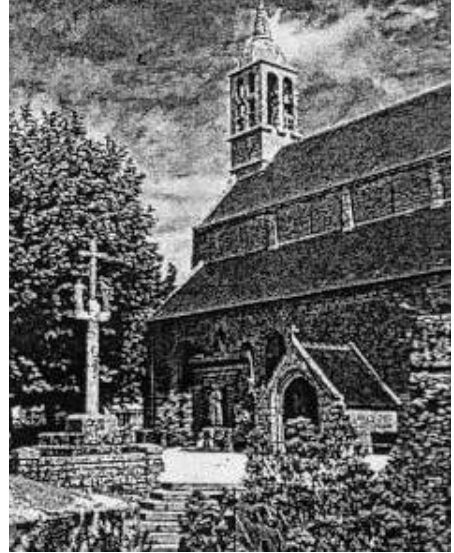


**Après le décès de
Jean SAOUZANNET
A ROSPIEC
En 1804**



Le 28 messidor An 12, Corentin Clorennec, notaire, assisté de Pierre Choquet, crieur, procédait à la vente des meubles et effets de Jean Saouzannet, ancien recteur de Fouesnant, décédé le 14 juillet 1804.

Rappelons brièvement que Jean Saouzannet était originaire de Pont Croix, qu'il avait enseigné au Collège de Quimper avant de devenir recteur constitutionnel de Fouesnant et participer activement à la vie publique de la commune, dont il fut l'une des personnalités marquante au cours de la période révolutionnaire.

Jean Saouzannet, d'après certains, était mort dans la misère, après avoir refusé avec persistance de rétracter ses serments constitutionnels. Il apparaît aujourd'hui, d'après le compte-rendu de la vente, qu'il ne pouvait s'agir de misère matérielle et qu'il avait dû vivre confortablement jusqu'à sa mort, dans son manoir de Rospiec.

Le montant de la vente: 2885 F. révèle une situation honorable, comparable à celle d'un paysan aisé ; l'inventaire après décès, quelques années plus tard, du notaire Corentin Clorennec, n'atteignait que la somme de 1485 F. (Il est vrai qu'il ne possédait ni bestiaux, ni matériel agricole).

On est frappé cependant par la simplicité du mobilier: Si l'on vendit 14 chaises et 1 fauteuil, il n'y avait qu'une armoire à deux battants, une commode, un buffet une table de nuit, un lit clos, un lit ordinaire; la seule table convenable fut vendue 2 F. ; les 182 livres de la bibliothèque, étaient disposés sur des planches; ce n'était pas le luxe, comparé au mobilier de certains riches paysans.

Sans doute la curiosité avait attiré du monde à Rospiec, si l'on en juge d'après les acquéreurs; on relève les noms de François Sauveur, Marie Guéguen, Jean Pen, Sylvestre Déniel, Alain Le Faou, Guillaume Keradennec, Le Bihan, Kerliézec, Colas, Guillaume Riou, Yves Kerolland, Louise Le Floc'h, Marie-Jeanne Latreille, Alain Péron, Hervé Coré, Alain Caradec, Morn'ort, Séhédic, Jacob Le Lay, Pierre Le Coz, Alain Berrou, Jamin ... et parmi les personnalités :

Mr et Mme de Kermorvan de Pent'oulic, Chanveau-Kernaeret (maire de Fouesnant), Malherbe, Parker, Sizun (curé de Fouesnant) et David recteur de Pleuven.

Ce fut la servante de Saouzannet, Marie Loden qui acheta la plus grande partie des meubles. On s'étonne un peu de la voir acquérir l'essentiel de la fûtaille (22 barriques, 4 tonnes et un tierçon) pour la somme de 132 F., ainsi que les blés, les légumes et les fruits pour 301 F.

Mme de Kermorvan acheta une demi-douzaine de chaises, un trépied, une marmite, une charette à dévider, une scie, un peigne à chanvre. Son mari: 80 bouteilles de grès, trois faucilles, deux serpes, un harpon, une charrette ferrée, une commode, un coffre, un cochon, et le foin sur le pré, le tout 300 F. Leur maria~e était récent, et ils avaient sans doute besoin de s'équiper.

Chauveau-Kernaeret se contenta de quelques ustensiles, mais notons cependant un encrier et des- plumes, objets rares et jamais; mentionnés dans une vente à cette époque à Fouesnant, le tout 63 F.

Parker, comme souvent dans les ventes, semble intéressé par le bois: 34 chênes abattus pour 100 F. Il acquiert également, sans doute comme souvenir, une cuiller d'argent (9 F.)

Malherbe acheta les 182 livres de la bibliothèque pour 60 F, dommage que les titres des ouvrages ne soient pas indiqués.

David, le recteur de Pleuven acheta quelques ustensiles de cuisine et de la literie, une soutane, deux vestes, un habit de drap, une veste de nanquin et une culotte, un chandelier de cuivre, un prie-dieu et un bois; de cerf, le tout 155 F.

Sizun le curé de Fouesnant se contenta de 6 chemises (13 F et Clorennec le juge de paix: une seringue, une boule de fer, deux chapeaux et une lévite de drap, le tout pour 20 F.

On sera un peu étonné de constater que Saouzannet dirigeait une exploitation agricole annexée au manoir presbytéral. Son importance peut être évaluée d'après le cheptel vendu : 3 vaches (52 F. 43 F. 63 F.) - 2 génisses 71 F. - 2 juments (18 et 36 F.) 1 bouvillon 50 F. - 2 veaux de l'année 27 F. 1 cochon 71 F. 1 cheval et un bât .39 F. 2 paires de boeufs de labour (150 et 205 F.).

Avec ses quatre boeufs de labour, on pourrait s'attendre à une exploitation importante, or on ne compte que une charrette, une charrue et une herse. Il est probable que les terres exploitées n'étaient autres que celles louées par Mazé en 1792 en attendant d'être vendues comme bien national, et que Saouzannet achètera par la suite.

Ces biens comprenaient :

- Un verger au levant attenant au presbytère, contenant environ 1 journal.
- Un autre verger attenant au précédent et donnant au couchant sur le jardin du presbytère, et contenant 3/4 de Journal. - Un autre verger au levant du même jardin et d'1 journal - Un champ de terre chaude d'1: journal -1:4, au couchant- Un pré de 3 journaux, jouxtant au levant les deux premiers vergers.

Le tout avait été loué 136 L pour 7 mois, ce qui correspond à un bail annuel de 235 L. Les vergers formaient donc l'essentiel du domaine; cela explique le nombre important de barriques présentées à la vente.

Ce domaine ne sera pas vendu par les héritiers de Saouzeannet, ; ils le loueront à Jamin, marchand au bourg de Fouesnant, le même qui avait acheté la chapelle de Ste Anne à la vente des biens nationaux.

Le bail de cinq ans pour un prix de 331 F. concernera les terres et les maisons dépendant du presbytère, à l'exception de la maison principale, du petit jardin au nord de la dite maison, de la cour au midi de la chapelle et de deux petites crèches au couchant de la chapelle. Jamin devra faire une couverture neuve en paille sur la grange et refaire les clôtures, il pourra disposer des pierres de la vieille grange sur l'aire. En T806, Jamin résiliera son bail, et cèdera l'exploitation à Olivier Guillaume. Le Pape, préposé aux Douanes et demeurant à Penalen. Jamin, lui, s'en ira au Mur (Beg-Meil) qu'il vient d'acheter.

Saouzeannet possédait aussi à Penalen une maison qu'il avait achetée lors de la vente des biens nationaux; ses héritiers la conserveront également et la loueront,-y compris le courtil, le jardin et les dépendances, à Marie Loden la servante, pour la somme de 30 F. Il possédait encore, à Quimper, une maison qu'il avait achetée 4000 F. à son frère en 1719. A part les 240 F. qu'il prêta à la bibliothèque de l'école centrale de Quimper, il ne' semble pas avoir avancé de l'argent à quiconque, ce qui pourtant était souvent le cas des recteurs.

Après la clôture de la vente, le notaire procéda à l'énumération des frais occasionnés par les obsèques, et des sommes qui étaient restées dues au moment du décès; la liste mérite d'être citée, car elle nous renseigne sur le coût des services et des denrées à cette époque.

- à Mr Sizun, curé d'office de Fouesnant, pour enterrement, obit, un service et une messe chantée le 17 juillet, pour un amict, une aube et un cordon pour ensevelir le défunt, et pour 2 livres 1/2 de cierges: 59 F. 8 c.
- à Mr Laporte, chirurgien à Concarneau, pour médicaments et soins administrés au défunt dans sa maladie: 37 F.
- à Mr Parquer, percepteur des Contributions de l'An 12 pour reste de la contribution foncière du dit défunt: 8 F. 10 c.
- à Pierre Choquet, pour 5 jours de vacation à la vente 6 F. 50 c.
- à Sylvestre Déniel de Fouesnant pour établissement lie l'inventaire 12 F.
- à Mr Parker, pour frais d'un acte obligataire consenti par Jeanne Le Breton : 8 F. 10 c.

- à Yves Le Gac, journalier de Fouesnant, pour journées de travail au service du défunt :
8F. 10 c.
- à Marie Le Dreigne, journalière de Fouesnant, pour journées de travail au service du défunt :
1F. 95 c.
- à Hilaire Fichant, journalier, pour avoir été à Pont Croix prévenir de la mort du dit défunt :
4F. 40 c.
- à Marie Pouven, journalière, pour des journées de travail au service du défunt : 3F. 75 c.
- à Jean Le Noac'h, valet du défunt, pour 7 mois de gages de cette année : 45 F.
- à Joseph Férec, maréchal, de Fouesnant, pour ouvrage fait au défunt : 6F.
- à Pierre Choquet fils, menuisier, pour façon et clous de la chasse du défunt : 2F.
- à Marie Loden, servante du défunt pour gages : 111F.
- à Mr Messier, boucher de Quimper, pour viandes fournies par lui aux dites parties durant la
présente vente : 2F.
- à Mme Chaumette de Quimper, pour cierges : 21 F.75 c.
- à Mr Pallansou de Quimper pour une bouteille d'eau de vie fourni au défunt pendant sa
1 F.40 c.maladie :
- à Mr Sergent, boulanger à Quimper, pour du pain par lui fourni au défunt quelque temps
avant sa mort : 9 F.
- à Jeanne. Anna de La Forêt, pour du pain blanc fourni aux dites parties pour les substanter
durant la vente : 29F. 80 c.
- à Guillaume Riou, faucheur, pour 3 journées de travail au service du défunt : 3 F.

On relèvera notamment dans cette longue liste les dépenses en pain et viandes pour "substanter" les parties pendant les cinq jours de la vente, soit 51 F. J alors que le valet ne percevra que 45 F. pour sept mois de gages.

Toutes ces sommes, au total 412 F. ont été réglées aussitôt après la vente, et déduites du montant de celle-ci ; il restait donc 2473 F. mais comme il avait été trouvé 549 F. dans le prie-dieu du défunt, le montant de la succession s'établissait à 3022 F. , non compris les biens immobiliers. On constate que toutes les sommes dues auraient pu être réglées avec l'argent liquide du défunt, dont la situation financière était donc parfaitement saine.

Jean Le Foll